

# Association « Les Amis de l'Expresso »

## Conditions générales Ecole de danse Saisons 2017-2018

**La validation d'une inscription implique le renseignement de la fiche d'inscription ainsi que le règlement de l'abonnement.**

Les cours ont lieu du Lundi 4 Septembre 2017 au Vendredi 15 Juin 2018, sauf pendant les périodes de vacances scolaires et les jours fériés.

**Mode de règlement :** espèces ou chèques à l'ordre de « Les Amis de l'Expresso ».

**Règlement :** Tous les règlements sont exigibles lors de l'inscription. Paiement en plusieurs fois possible par chèque uniquement.

**L'inscription est annuelle**, le règlement s'effectue en une, deux ou trois fois selon les modalités suivantes :

- 1 versement : Encaissement à l'inscription,
- 2 versements : 1<sup>er</sup> encaissement à l'inscription, 2<sup>ème</sup> encaissement le 01/11/17
- 3 versements : 1<sup>er</sup> encaissement à l'inscription, 2<sup>ème</sup> encaissement le 01/11/17, 3<sup>ème</sup> encaissement 01/01/18

**Tarifs réduits :** pour bénéficier des tarifs réduits, présenter impérativement un justificatif daté (carte d'étudiant, attestation de pôle emploi, justificatif de même domicile pour les couples)

**Cas particulier :** Nous consulter.

**Inscription en cours d'année ou pour une période donnée :** Tarif calculé au prorata.

**Remboursement :** Une partie de l'abonnement peut donner lieu à remboursement pour raison médicale ou impératif professionnel. La demande doit être effectuée par courrier avec les justificatifs appropriés. Le remboursement est calculé au prorata du nombre de trimestres restants jusqu'à la fin de l'année et ce à compter de la date de réception du courrier. Le trimestre commencé est dû. Des frais de dossier d'une valeur de 10€ sont déduits du remboursement.